

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 7 MAI 2026

Date de convocation :
29.04.2026

Nombre de Membres :
En Exercice : 11
Présents : 11
Pouvoirs : 0
Excusés ou absents : 0

Résultat du vote :
Voix « pour » : 10
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
30.04.2026

L'an deux mil vingt-six, le sept mai, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur GATTEFIN, Président en exercice.

Etaient présents : Mme CAPPENDÏK, Mr DA ROCHA, Mme FOUASSIER, Mme HEMON, Mme MOREAU, Mr MOURBRUN, Mme PIGEAT, Mme RAIMBAULT, Mme THIAULT et Mme TURE.

Avait donné pouvoir : /

Était absent ou excusé : /

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDÏK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026/13 – ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT DU CCAS

7.1 Election, exécutif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-7 à L.2122-18 et L.2123-20 à L.2123-24-1,

Vu le Code d'Action Sociale et de la Famille relatifs au fonctionnement du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026, fixant le nombre d'administrateurs et désignant les membres élus par le Conseil Municipal auprès du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté du 16 avril 2026, désignant les membres nommés par le Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de procéder à l'élection d'un Vice-Président.

Monsieur le Président du CCAS, propose la candidature de Madame THIAULT Fabienne et sollicite les appels à candidature parmi les membres.

Considérant qu'aucune autre candidature n'est proposée,

Vu la candidature de Madame THIAULT Fabienne,

Ce vote se déroule à bulletin secret, Madame RAIMBAULT Brigitte, Madame PIGEAT Patricia sont désignées assesseurs.

Liste des candidats : Madame THIAULT Fabienne

Nombre de bulletins : 11

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Considérant que Madame THIAULT Fabienne a obtenue 11 voix,

Madame THIAULT Fabienne est proclamée élue Vice-Présidente du CCAS à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

Madame THIAULT Fabienne est installée par la présente délibération.

Le Président,



Christian GATTEFIN

La Secrétaire de séance,



Régine CAPPENDÏK

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : 13-05-2026